



Droit de visite pendant le préavis.

Par **RVG**, le **22/06/2012** à **08:06**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 4 ans.

J'ai donné mon préavis début juin (fin de préavis le 10 septembre).

Etant à l'étranger du 1 juillet au 31 août, j'ai proposé au gérant ayant mandat sur l'appartement de lui remettre les clés début juillet, ce qui lui permet de faire visiter et éventuellement relouer au plus tôt sans contraintes.

Il est évident que je reste redevable des loyers tant que l'appartement n'a pas été reloué. Le gérant refuse catégoriquement sans se justifier.

1) Quel est son intérêt à refuser? (encore une fois je reconnait être redevable des loyers jusqu'au 10/09 s'il ne trouve pas d'autre locataire avant).

2) Je n'ai pas très envie de lui laisser mes clés pour les visites. Je sais que c'est une obligation de ma part mais j'estime lui avoir proposé une solution qu'il refuse. Qu'est ce que je risque concrètement? (en quoi consiste un référé? y a-t-il un risque de dédommagement?)

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **22/06/2012** à **12:56**

Bonjour, effectivement ça pose un problème, il vaudrait mieux déménager et faire l'état des lieux de sortie afin d'éviter tous problèmes ou confier les clés à une personne de confiance pour le moment vous êtes chez vous et le bailleur n'a pas à y rentrer afin de ne pas supporter

d'éventuelles dégradations, vol ...On demande un référé lorsque l'on a besoin d'une audience en urgence, cordialement